



ENFIN LA PPE 3 : VERS LA FIN DE LA PARALYSIE AVANT LES PRÉSIDENTIELLES 2027 ?

La troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est enfin parue le vendredi 13 février 2026 après trois années de paralysie et deux réécritures. Face aux croisades anti-renouvelables à l'Assemblée Nationale, le gouvernement a mis fin à ce qui de fait s'apparentait à un moratoire, en publiant un décret sans loi avec une clause de revoyure pour 2027. Cette PPE marque une rupture avec la précédente (Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015) qui prévoyait la fermeture de 14 réacteurs nucléaires et la montée en puissance beaucoup plus importante des énergies renouvelables.

CONSOMMATION

La PPE3 vise une réduction de 30 % de la consommation d'énergie d'ici 2030 et de 35 % en 2035 par rapport à 2023. Sachant que la consommation d'énergie finale en France n'a diminué que de 14 % depuis 2012, il faudra mettre en œuvre d'importants leviers complémentaires pour atteindre cet objectif.

Au regard de notre dépendance aux énergies fossiles (pétrole et gaz) importées et coûteuses (60 milliards d'euros par an), la PPE3 mise sur une électrification massive des usages (électrification et relance de l'industrie, véhicules électriques, pompes à chaleur, data centers etc..) soit une hausse de la consommation d'électricité de 30 % d'ici 2035. Il s'agit donc bien de réduire la consommation d'énergie finale de 35 % en 2035 en diminuant largement les fossiles et en augmentant la production d'électricité plus efficiente.

QUELLE ELECTRICITE ?

NUCLÉAIRE

-Tout d'abord poursuite du grand carénage sur les deux tiers des réacteurs anciens et projet de prolongation à 60 ans.

-Programme de construction de 6 réacteurs EPR2 de 1600 MW de puissance (2 à Penly en Seine maritime, 2 à Gravelines dans le Nord et 2 à Bugey dans l'Ain) soit 9,60 GW de puissance au total. Ces 6 réacteurs ne produiront pas d'électricité avant 2038/2040 et ne participeront donc pas à satisfaire la demande croissante si elle a lieu.

-Approfondir en 2026 l'étude d'un éventuel renforcement du programme électronucléaire pour un second palier de 8 réacteurs supplémentaires (soit un total de 13 GW).

RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES

Hydroélectricité en hausse

Passer de 24,6 GW aujourd'hui à 26,3 GW d'ici 2030 pour aller à 27,4 GW en 2035 notamment par la création de nouvelles STEP (Stations de Transfert d'Énergie par Pompage).

Éolien en mer maintenu

Passer de 2 GW installés aujourd'hui à 15 GW en 2035 (seuil intermédiaire de 3,6 GW en 2030)

Éolien terrestre : objectifs revus à la baisse (-10%)

Passer de 25 GW aujourd'hui à 31 GW en 2030 pour aller de 35 à 40 GW en 2035. L'ambition est de privilégier les projets visant à l'augmentation de la puissance des parcs existants (repowering) lors de leur remplacement.

Photovoltaïque, objectifs en baisse également

Passer de 31 GW aujourd'hui à 48 GW d'ici 2030 et 55 à 80 GW en 2035. La version précédente était de de 54 à 60 GW en 2030 et 75 à 100 GW en 2035.

RENOUVELABLES CHALEUR ET MOBILITÉ

Chaleur et froid renouvelables et de récupération

Objectif 2030 : 297 TWh chaleur et 2 TWh froid livré par les réseaux. Objectifs 2035 : 328 -421 TWh chaleur.

Biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

44 TWh d'ici 2030 et 47-82 TWh d'ici 2035 .

Biocarburants dans les transports

55 TWh prévus pour 2030 , 70-90 TWh d'ici 2035 .

Hydrogène (capacité d'électrolyse installée)

Jusqu'à 4,5 GW d'ici 2030 et jusqu'à 8 GW d'ici 2035

CONCLUSION

Afin de permettre un ajustement fin de l'offre à la demande énergétique, la PPE3 prévoit pour la première fois une clause de revoyure en 2027 (année des élections présidentielles !).

D'ici là on attend des moyens pour diminuer la consommation d'énergie finale couverte encore à 58 % par les fossiles pétrole (38%) et gaz (19 %) et autres (1%). Un calendrier des appels d'offres et un plan d'électrification des usages sont également attendus. Il ne faut plus tarder tant les filières renouvelables ont été affectées par le stop and go qui ne permet pas de lisibilité et qui a déjà détruit trop d'emplois. La question des tarifications est aussi essentielle pour embrayer sur de nouveaux projets et poursuivre la transition énergétique dans les territoires.

Michel Lemosquet le 23 février 2026